



# Des solutions pour éviter les dommages corporels et matériels

Equipements pour le nettoyage et l'entretien des fenêtres, façades et toitures

**suva**pro

Le travail en sécurité

# Sommaire

<b>1 Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2 Conception des bâtiments</b>	<b>4</b>
<b>3 Equipements installés à demeure</b>	<b>5</b>
3.1 Nacelles de façades	5
3.2 Dispositifs d'accès aux façades	7
3.3 Ponts mobiles	8
3.4 Dispositifs d'accès spéciaux	9
<b>4 Equipements installés à titre temporaire</b>	<b>11</b>
4.1 Plateformes suspendues	11
4.2 Plateformes de travail mobiles	12
4.3 Dispositifs de sécurité pour châssis de portes et fenêtres	13
4.4 Echafaudages roulants	14
<b>5 Moyens auxiliaires</b>	<b>15</b>
5.1 Echelles	15
5.2 Echafaudages fixes	16
5.3 Protections individuelles contre les chutes	16
5.4 Travaux sur cordes	18
<b>6 Exigences légales</b>	<b>19</b>
<b>7 Informations complémentaires</b>	<b>20</b>

# 1 Introduction

Les propriétaires d'immeubles ont intérêt à protéger leurs biens contre tout dommage éventuel afin d'en préserver la valeur. Cela s'obtient par un contrôle, un nettoyage et un entretien réguliers des façades, fenêtres et toitures.

Les futurs travaux d'entretien doivent être inclus dans les plans et projets de construction. Outre la conception des bâtiments, il faut donc aussi prévoir des équipements installés à demeure, des appareils mobiles et un concept de maintenance. La pose ou l'installation ultérieure des équipements nécessaires est onéreuse et souvent impossible. Dans ce cas, le personnel d'entretien se voit contraint d'utiliser des échelles, des échafaudages ou des équipements de protection individuelle contre les chutes. Conséquence: un accroissement du risque d'accident et des frais de nettoyage et d'entretien.

Cette publication destinée aux architectes et aux maîtres d'ouvrage montre différentes possibilités rationnelles et sûres pour l'entretien des bâtiments neufs ou existants.

## Remarques concernant l'achat des équipements destinés aux travaux de nettoyage et d'entretien

- Les machines doivent être munies d'une déclaration de conformité (obligatoire pour la mise en circulation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997). Le fabricant ou le fournisseur (le «responsable de la mise en circulation») certifie ainsi que les exigences essentielles de sécurité et de protection de la santé de la directive «Machines» 2006/42/CE sont remplies et que la machine est construite conformément au niveau de la technique.
- Le responsable de la mise en circulation doit aussi fournir une notice d'instructions comprenant toutes les indications utiles concernant le montage, l'utilisation, la réparation et l'entretien. Cette notice doit par ailleurs indiquer la formation et l'instruction nécessaires aux opérateurs et préciser les éventuelles exigences physiques et psychiques posées pour ce type de travaux. Selon les besoins de l'acheteur, la notice d'instructions devra être rédigée en français, en allemand ou en italien.
- L'acheteur doit systématiquement exiger une déclaration de conformité et une notice d'instructions. Si vos machines sont conformes aux prescriptions de sécurité, vous bénéficierez d'une meilleure protection juridique en cas d'enquête consécutive à un accident.

## 2 Conception des bâtiments

Le nettoyage des fenêtres et autres travaux d'entretien peuvent être exécutés rationnellement et en toute sécurité si l'accès et la protection contre les chutes sont assurés par la conception même des bâtiments (fig. 1 et 2).

**1** Galeries équipées de garde-corps. Elles permettent de nettoyer sans danger les fenêtres depuis l'extérieur.

**2** Fenêtres s'ouvrant vers l'intérieur. Le personnel de nettoyage peut aussi nettoyer la face externe en toute sécurité.



1



2

# 3 Equipements installés à demeure

Les équipements installés à demeure permettent d'exécuter des travaux de nettoyage et d'entretien en toute sécurité sans perturber l'exploitation usuelle du bâtiment. C'est non seulement la meilleure solution, mais aussi la plus économique à longue échéance.

## 3.1 Nacelles de façades

### Description

Les nacelles de façade (fig. 3a, 3b, 3c), également appelées «plateformes suspendues à niveau variable» selon la norme européenne EN 1808, se composent d'un chariot guidé sur le toit (appelé plus loin «chariot») avec des potences et un treuil. La nacelle (fig. 5, page 6) suspendue aux câbles du treuil permet d'atteindre la façade sur toute sa hauteur et toute sa largeur.

### Utilisation

Les nacelles de façade (plateformes suspendues à niveau variable installées à demeure) servent principalement au nettoyage des vitrages et des façades des grands bâtiments. Ces dispositifs permettent aussi l'exécution de petites réparations (par ex. sur des stores). Toutes ces activités sont possibles sans ouvrir les fenêtres et sans perturber le travail à l'intérieur des bâtiments. Les nacelles de façade étant disponibles en tout temps, elles garantissent une maintenance optimale.



3a



3b



3c

**3a, 3b, 3c** Nacelle de façade avec chariot. La nacelle peut être amenée sur le toit pour y monter ou en descendre. La façade est accessible grâce au levage, à l'abaissement et à la rotation de la nacelle.

1 Chariot, 2 Nacelle, 3 Points d'ancre individuels

## Exigences

- La conformité des nacelles de façade doit être confirmée conformément aux indications de la page 3.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 19.
- Les toits sur lesquels les chariots sont montés doivent avoir une capacité de charge suffisante et être entourés d'un parapet ou d'un garde-corps d'une hauteur de 1,10 m (norme EN ISO 14122-3).
- Un parapet robuste ou des guidages spéciaux doivent empêcher que le chariot puisse tomber du toit.
- Le chariot doit pouvoir être atteint dans chaque position (en cas de panne).
- Des dispositifs de protection appropriés doivent permettre d'éviter tout risque de coincement entre le chariot et les éléments de la façade.
- L'alimentation électrique de l'installation doit être équipée d'un interrupteur d'engin et d'un disjoncteur à courant de défaut.



4



5

**4** Cette nacelle mobile sur le plan vertical et longitudinal permet d'atteindre rapidement chaque endroit de la façade en toute sécurité.

**5** Nacelle de façade avec potences recourbées sous le bord du toit. Grâce à des potences adaptées à la configuration du bâtiment, des parties de façade difficilement accessibles peuvent être atteintes.

## 3.2 Dispositifs d'accès aux façades

### Description

Les dispositifs d'accès aux façades (fig. 6 à 8) sont des équipements qui peuvent être déplacés le long des façades sur des rails ou des guidages. Ils possèdent une ou plusieurs plateformes et sont munis d'échelles permettant d'y accéder.

### Utilisation

Les dispositifs d'accès aux façades conviennent aux travaux de nettoyage et d'entretien des façades, notamment pour celles de faible hauteur (jusqu'à 3 étages). Les rails et les guidages disposés sur le bâtiment permettent un déplacement simple et rapide. Les angles du bâtiment peuvent être franchis soit par contournement, soit par décrochement et raccrochement ultérieur du dispositif d'accès.

### Exigences

- Les dispositifs d'accès aux façades à entraînement motorisé sont considérés comme des machines. Leur conformité doit être confirmée conformément aux indications de la page 3.

- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 19.
- Les plateformes et les échelles doivent être entourées afin d'empêcher tout risque de chute depuis le dispositif. La protection doit aussi permettre d'éviter la chute des produits de nettoyage et du matériel utilisés.
- Le décrochement du dispositif hors des rails et du guidage et le dépassement des butées doivent être empêchés de façon sûre.
- Il doit être possible d'accéder au dispositif et de le quitter sans danger. L'accès doit être interdit aux personnes non autorisées. Si l'accès a lieu depuis le toit, cette zone doit être entourée d'un parapet ou d'un garde-corps.

**6** Tour de façade avec une échelle intérieure et deux plateformes. La tour peut se déplacer le long du bâtiment sur des rails: elle permet de travailler aisément et en toute sécurité sur les fenêtres et façades.

**7** Echelle suspendue sur rails avec nacelle mobile sur le plan vertical. La nacelle peut être crantée à chaque échelon de l'échelle. Le fond rabattable de la nacelle permet l'accès à un utilisateur équipé d'un antichute à glissière. L'accès à ce type d'échelle suspendue peut se faire depuis le toit ou depuis le sol au moyen d'une échelle complémentaire.

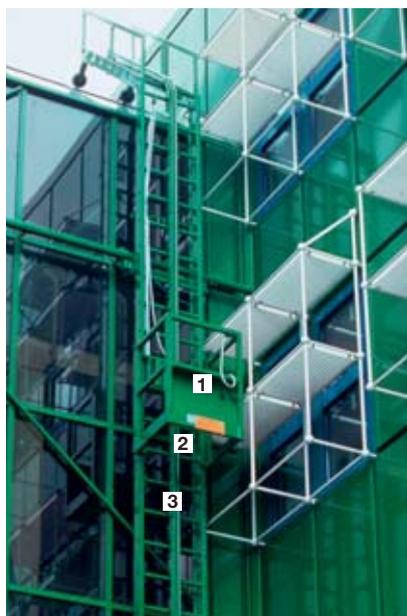
1 Nacelle, 2 Fond rabattable, 3 Glissière de sécurité

**8** Nacelle mobile sur rails pour travaux de nettoyage et d'entretien sur un attique en encorbellement.

1 Nacelle, 2 Rails



6



7



8

### 3.3 Ponts mobiles

#### Description

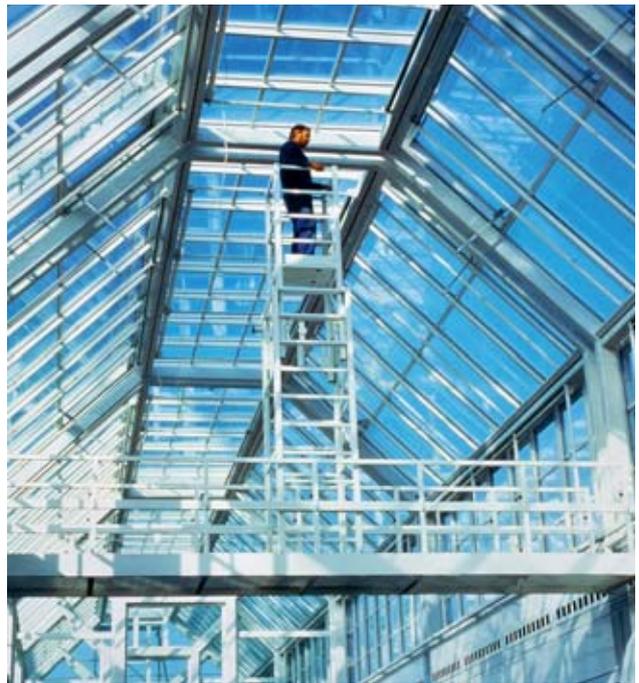
Les ponts mobiles (fig. 9 et 10) roulent sur des rails et autres guidages. Ils sont montés sous ou sur des toits et leur déplacement est manuel ou motorisé. Les ponts mobiles sont équipés de plateformes de travail fixes et (ou) amovibles.

#### Utilisation

Les ponts mobiles servent au nettoyage et à l'entretien des faces internes et externes des toits plats ou inclinés. A l'aide de plateformes mobiles sur le plan latéral et vertical, il est également possible de se déplacer entre des piliers et des poutrelles. Lorsque la configuration des bâtiments et les équipements le permettent, il est également possible d'utiliser des ponts roulants pour remplacer des vitrages endommagés.

#### Exigences

- Les ponts mobiles à entraînement motorisé sont considérés comme des machines. Leur conformité doit être confirmée conformément aux indications de la page 3.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 19.
- Les plateformes de travail et les accès des ponts mobiles doivent être entourés de manière à empêcher les risques de chute des personnes et du matériel.
- Les ponts mobiles à entraînement motorisé doivent pouvoir être arrêtés à une distance de sécurité de 0,5 m dans la zone de séjour des personnes. Si cela n'est pas possible, d'autres mesures devront être prises afin de protéger les personnes qui s'y déplacent (ex. : cellules photo-électriques, dispositifs de déclenchement).
- Pour la construction des ponts mobiles sans entraînement motorisé, il faut respecter les prescriptions de sécurité des normes consacrées aux «moyens d'accès permanent aux machines» (EN ISO 14122: Parties 1 à 4). Un accès praticable en toute sécurité doit être assuré à un endroit au moins.
- En cas de panne, il faut également s'assurer que les utilisateurs puissent quitter le pont où ils se trouvent.



9



10

**9** Pont mobile avec tour mobile sur le plan latéral et vertical dans une halle vitrée. Cette installation permet de nettoyer aisément et en toute sécurité l'ensemble des surfaces vitrées.

**10** Pont mobile pour le nettoyage de la face externe de toitures vitrées inclinées. Grâce à la partie centrale ouverte et aux escaliers latéraux, les vitres endommagées peuvent être remplacées depuis le pont.

## 3.4 Dispositifs d'accès spéciaux

### Description

Les dispositifs d'accès spéciaux (fig. 11 à 14) sont des accessoires prévus et construits pour des ouvrages complexes. Ils sont généralement combinés avec des installations standards.

### Utilisation

Les dispositifs d'accès spéciaux permettent d'accéder sans danger et facilitent l'exécution rationnelle des travaux de nettoyage et d'entretien aux endroits qui ne peuvent pas être atteints grâce aux dispositifs d'accès usuels. Leur utilisation exige une collaboration précoce et optimale entre l'architecte et le constructeur du dispositif d'accès.

### Exigences

- Les dispositifs d'accès spéciaux à entraînement motorisé sont considérés comme des machines. Leur conformité doit être confirmée conformément aux indications de la page 3.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 19.



11



12

11 Dispositif d'accès aux façades équipé d'une plateforme fixe pour travaux de nettoyage et d'entretien sur un bâtiment spécial. Les personnes et le matériel doivent être protégés contre les risques de chute.

12 Pylône émetteur avec dispositif d'accès spécialement adapté aux ouvrages arrondis. Pour permettre l'utilisation du dispositif, les potences doivent être rabattues vers l'extérieur au sommet du pylône.



13

**13** Dispositif d'accès sur mât télescopique vertical avec plateforme de travail pour le nettoyage des vitrages d'un bâtiment.

**14** Pont mobile dans un édifice circulaire. Cette installation permet d'effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de la face interne des toitures vitrées.



14

# 4 Equipements installés à titre temporaire

Les équipements installés à titre temporaire conviennent aux travaux de nettoyage et d'entretien des petits bâtiments ou à des travaux de faible ampleur sur de plus grands immeubles. La mise en place des équipements nécessite la préparation et le dégagement du lieu d'installation. Ces préparatifs entraînent généralement certains désagréments et exigent l'aide des usagers du bâtiment.

**15** Plateforme de travail avec treuil intégré. Le treuil est construit de telle sorte que la plateforme puisse aussi être redescendue en cas de panne de courant.

**16** Plateforme de travail avec deux treuils et une commande centralisée. Ce type d'équipement peut être suspendu à deux potences fixes ou à un chariot installé à titre temporaire.

**17** Le déplacement des potences mobiles se fait à la main. La personne chargée de déplacer et d'accrocher les câbles sur la potence doit porter un harnais d'antichute et un casque muni d'une jugulaire. Cette mesure n'est pas nécessaire si la zone de chute est protégée au moyen d'un garde-corps ou d'un parapet.

**18** Potence mobile à contre poids servant à suspendre une plateforme de travail.

## 4.1 Plateformes suspendues

### Description

Les plateformes suspendues ou «plateformes suspendues à niveau variable» installées à titre temporaire (fig. 15 et 16) selon la norme européenne EN 1808 sont des plateformes équipées de treuils. Elles peuvent être suspendues à des potences fixes, amovibles ou mobiles (fig. 16, 17, 18).

### Utilisation

Les plateformes suspendues à niveau variable installées à titre temporaire conviennent à l'exécution périodique de travaux de nettoyage et d'entretien sur des ouvrages de petites dimensions et des bâtiments de taille moyenne ou à la réalisation de petites réparations.



15



16



17



18

### Exigences

- La conformité des plateformes suspendues à niveau variable installées à titre temporaire doit être confirmée conformément aux indications de la page 3.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 19.
- Pour les installations mises en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, le moment de stabilité doit être égal au quadruple du moment de basculement. Les exigences de sécurité de la norme EN 1808 s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> juin 1997.
- Les toits sur lesquels les potences ou les chariots sont montés doivent avoir une capacité de charge suffisante.
- Les utilisateurs doivent pouvoir accéder aux plateformes et quitter celles-ci en toute sécurité depuis le niveau du sol.
- Les potences mobiles sur les toits doivent pouvoir être montées et déplacées en toute sécurité. Cette exigence est remplie, par exemple, si le toit est entouré d'un parapet ou d'un garde-corps. L'accrochage des câbles porteurs aux potences et chariots doit pouvoir s'effectuer en toute sécurité (fig. 18).
- L'alimentation électrique de l'installation doit être équipée d'un disjoncteur à courant de défaut.

## 4.2 Plateformes de travail mobiles

### Utilisation

Les plateformes de travail mobiles (fig. 19), appelées «plateformes élévatrices mobiles de personnel» selon la norme européenne EN 280, peuvent être utilisées sans restriction pour les travaux de nettoyage et d'entretien pour autant que la portée soit suffisante et que la charge admissible ne soit pas dépassée.

### Exigences

- La conformité des plateformes de travail mobiles doit être confirmée conformément aux indications de la page 3.
- La mise en circulation est soumise aux prescriptions indiquées à la page 19.

Les points à observer lors de l'utilisation des plateformes de travail mobiles sont les suivants:

- l'emplacement de stationnement doit présenter la résistance nécessaire au sol et pouvoir être atteint par des accès appropriés
- les plateformes de travail ne doivent être utilisées que par du personnel de confiance et spécialement formé à cet effet



19 Nettoyage des fenêtres au moyen d'une plateforme de travail mobile.

## 4.3 Dispositifs de sécurité pour châssis de portes et fenêtres

### Description

Les nacelles de nettoyage (fig. 20 et 21) et les barrières de protection sont des dispositifs qui se posent depuis l'intérieur des bâtiments dans les ouvertures des fenêtres et permettent de travailler en toute sécurité. Un spécialiste doit préalablement contrôler si les châssis des portes et des fenêtres conviennent à des interventions au moyen de ce type de dispositifs.

### Utilisation

Les nacelles de nettoyage s'utilisent pour nettoyer de l'extérieur les impostes et les fenêtres fixes (fig. 20 et 21). Elles s'emploient également pour les travaux de maintenance des stores. Les barrières de protection et les antichutes à rappel automatique (fig. 22) s'emploient en particulier pour le nettoyage des grandes fenêtres qui ouvrent vers l'intérieur ou les vitrages fixes.

### Exigences

- Les nacelles de nettoyage et les barrières de protection doivent être aussi légères que possible afin de pouvoir être utilisées par des personnes travaillant seules. Elles doivent néanmoins présenter la stabilité nécessaire: la surface d'appui et le garde-corps doivent pouvoir supporter respectivement une force verticale de 100 kg et une force horizontale de 50 kg.
- Les points d'ancrage choisis sur le bâtiment doivent résister aux forces susmentionnées.
- L'utilisation de nacelles de nettoyage et de barrières de protection dans les ouvertures de fenêtres doit se faire de façon qu'un décrochage intempestif soit exclu.
- La mise en circulation des antichutes à rappel automatique est soumise aux prescriptions indiquées à la page 19.

**20** Nacelle pour le nettoyage d'impostes. La nacelle repose sur le rebord de la fenêtre et elle est protégée contre tout risque de déplacement. L'ancrage fixé au croisillon empêche la chute de la nacelle et de la personne qui se trouve à l'intérieur.

**21** La nacelle permet à la personne qui se trouve sur le rebord de la fenêtre de travailler en toute sécurité.

**22** Nettoyage des fenêtres. La personne est assurée au moyen d'un antichute à rappel automatique. Le dispositif est fixé à une traverse ancrée dans le châssis de la porte.



20



21



22

## 4.4 Echafaudages roulants

### Utilisation

Les échafaudages roulants (fig. 23) permettent de créer des emplacements sûrs convenant aux travaux de nettoyage et d'entretien léger à des hauteurs faibles ou moyennes (jusqu'à 8 m).

### Exigences

- Les échafaudages roulants ne doivent être employés que sur des sols plats, stables et dépourvus d'obstacles.
- Les échafaudages roulants doivent être assurés de façon à ne pas pouvoir être déplacés involontairement.
- Personne ne doit se trouver sur l'échafaudage roulant durant son déplacement.
- Les échafaudages roulants doivent être installés selon les instructions de montage du fabricant. L'application des prescriptions de sécurité relatives au montage doit être contrôlée et consignée.
- Autres exigences: voir liste de contrôle Suva 67150.f «Echafaudages roulants».



23 Nettoyage d'une façade à l'aide d'un échafaudage roulant.

# 5 Moyens auxiliaires

## 5.1 Echelles

### Utilisation

Les échelles (fig. 24 et 25) sont principalement des accès provisoires. Elles peuvent être également utilisées comme postes de travail mobiles. Seuls des travaux légers de petite surface n'exigeant pas de grandes forces horizontales peuvent être exécutés sur des échelles. L'utilisation de l'échelle n'est pas appropriée pour les travaux dans les zones présentant une hauteur de chute de plus de 3 m à partir de la surface d'appui. Le risque de chute est trop grand. Il convient d'utiliser des équipements de protection contre les chutes. On ne doit emporter sur l'échelle que peu de matériel ou des outils légers que l'on prendra soin de placer dans des récipients ou des sacs appropriés (par ex. avec une sangle en bandoulière).

### Exigences

#### • Echelles portables

Les exigences concernant la construction des échelles portables sont indiquées dans les normes européennes EN 131-1 et EN 131-2 «Echelles». Les prescriptions déterminantes concernant leur emploi sont indiquées dans la brochure Suva «Les échelles portables peuvent aussi être très dangereuses» (réf. 44026.f).

### Attention

- Les échelles mobiles ne doivent en aucun cas être déplacées lorsque quelqu'un s'y trouve.
- Les échelles mobiles ne doivent être déplacées que sur un sol suffisamment résistant.



24



25

**24** Nettoyage des fenêtres. Toute la surface de la fenêtre ne pouvant pas être atteinte depuis le sol, on emploie une échelle double.

**25** Travaux d'entretien dans une cage d'escaliers. Dans les escaliers, on utilise des échelles équipées de montants réglables.

## 5.2 Echafaudages fixes

### Utilisation

Les échafaudages fixes (fig. 26) doivent toujours être employés lorsque des emplacements de travail sûrs ne peuvent pas être créés d'une autre manière. C'est souvent la seule façon possible de travailler si rien n'a été prévu pour les travaux de nettoyage et d'entretien lors de la conception du bâtiment.

### Exigences

- Les exigences relatives à la construction et à l'utilisation des échafaudages sont stipulées aux termes de l'ordonnance sur les travaux de construction (réf. Suva 1796.f).



26

## 5.3 Protections individuelles contre les chutes

### Description

Le personnel d'entretien et de nettoyage des bâtiments qui est exposé à des risques de chutes peut se protéger en s'encordant. Ce type de protection nécessite toutefois la mise à disposition d'un matériel d'encordement approprié (fig. 27 à 30) et une formation conforme aux règles reconnues de la technique. Un travailleur qui exécute un travail avec une protection par encordement (système d'arrêt des chutes) doit être surveillé par une deuxième personne.

**26** Rénovation d'une façade. L'échafaudage constitue un emplacement de travail sûr.

**27** Le personnel affecté au nettoyage et à l'entretien des façades doit s'encorder. La corde de retenue est attachée à un chariot qui se déplace au moyen d'un câble fixé au sommet du bâtiment.

1 Harnais d'antichute, 2 Longe avec absorbeur d'énergie, 3 Antichute à glissière, 4 Corde de retenue, 5 Chariot, 6 Casque équipé d'une jugulaire



27

## Utilisation

Les équipements de protection individuelle contre les chutes s'utilisent lorsqu'on ne dispose d'aucun autre moyen de protection. Sur les bâtiments anciens, c'est bien souvent la seule mesure de protection réalisable. Sur les bâtiments neufs et les toits vitrés plats ou légèrement inclinés résistants à la rupture, le personnel de nettoyage peut se protéger contre les risques de chutes par-dessus le bord du toit en s'encordant.

## Exigences

- Le matériel d'encordement doit satisfaire aux prescriptions en vigueur. A ce propos, voir également les dispositions légales mentionnées à la page 19 et la publication Suva 44002.f «La sécurité en s'encordant».
- Pour protéger une personne en l'encordant, il faut:
  - un point d'ancrage solide au-dessus de l'emplacement de travail ou au moins à la hauteur de la personne à assurer (selon EN 795)
  - une corde de retenue pour attacher la personne
  - un absorbeur d'énergie
  - une longe (corde de retenue, corde d'assurage avec antichute à glissière, antichute à rappel automatique, etc.)
- La personne encordée doit porter un casque équipé d'une jugulaire.



28

**28** Travaux d'entretien au bord du toit avec équipement de protection individuelle contre les chutes. La corde de retenue est fixée à un chariot qui se déplace sur un câble. Le câble est monté de telle façon qu'il permet de travailler sur toute la longueur du toit.

**29** Nettoyage d'un toit légèrement incliné. Le nettoyeur est protégé par un harnais d'antichute, une corde de retenue et un absorbeur d'énergie. La corde de retenue est attachée à un chariot qui se déplace au moyen d'un câble tendu sur toute la longueur du toit.

**30** Réparation sur un toit. Le couvreur est protégé par un harnais d'antichute et un absorbeur d'énergie sur la corde de retenue.



29



30

## 5.4 Travaux sur cordes

### Utilisation

Il y a des situations où les travaux de nettoyage et d'entretien nécessaires ne peuvent pas être exécutés avec des équipements et des moyens auxiliaires conventionnels (fig. 31). Pour ce type de cas exceptionnels, il faut faire appel à des spécialistes des travaux sur cordes (ordonnance sur les travaux de construction, OTConst, chap. 9).

Cette réglementation ne s'applique pas aux ouvrages neufs ou en cours de projet. En principe, pour les bâtiments existants, il faut utiliser les équipements décrits dans les chapitres 3 et 4.

### Exigences

- Les travaux sur cordes ne sont autorisés que si les travaux ne peuvent pas être exécutés d'une autre façon et avec moins de risques. La protection collective (utilisation d'une plateforme de travail mobile) doit être favorisée par rapport à la protection individuelle.
- Les travaux sur cordes sont réservés aux personnes spécialement formées à cet effet.
- Les travaux doivent toujours être surveillés par une deuxième personne.
- Chaque système utilisé doit comprendre au moins deux cordes ancrées séparément.
- Le sauvetage des victimes d'accident doit être garanti.



31 Travaux de nettoyage sur cordes. Les personnes chargées du nettoyage de la façade sont attachées à deux cordes ancrées séparément.

# 6 Exigences légales

Les obligations des maîtres d'ouvrage (propriétaires) et des architectes sont stipulées dans le **droit des obligations (CO, RS 220)**:

**Art. 58 Responsabilité pour des bâtiments et autres ouvrages**

<sup>1</sup> Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.

<sup>2</sup> Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef.

Les exigences devant être respectées par l'employeur lors de la réalisation des travaux sur l'ouvrage sont stipulées dans la **loi sur l'assurance-accidents (LAA, RS 832.20)**:

**Art. 82 Règles générales**

<sup>1</sup> L'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données.

Les exigences devant être respectées par l'employeur lors de la réalisation des travaux sur l'ouvrage sont précisées dans l'**ordonnance sur la prévention des accidents (OPA, RS 832.30)**:

**Art. 17 Toits**

<sup>1</sup> Les toits sur lesquels les travailleurs doivent fréquemment monter pour des motifs inhérents à l'exploitation seront conçus de telle sorte qu'ils seront praticables en toute sécurité.

<sup>2</sup> Si les travailleurs doivent monter sur d'autres toits, des mesures destinées à prévenir les chutes seront prises auparavant.

**Art. 21 Garde-corps et balustrades**

<sup>1</sup> Afin de prévenir la chute de personnes, d'objets, de véhicules et de matériaux, les fenêtres à allège de faible hauteur, les ouvertures aménagées dans les parois et dans le sol, les escaliers et paliers sans parois latérales, les galeries, ponts, passerelles,

plates-formes, postes de travail placés au-dessus du sol, canaux ouverts, réservoirs ainsi que les emplacements analogues seront munis de garde-corps ou de balustrades.

**Art. 37 Evacuation des déchets et entretien**

<sup>2</sup> Lors de travaux d'entretien et de nettoyage, toutes les mesures de protection nécessaires doivent être prises. Les installations, appareils, outils et autres moyens nécessaires à l'entretien et au nettoyage doivent être tenus à disposition.

Concernant l'entretien et la maintenance des ouvrages, l'employeur est par ailleurs tenu d'observer les prescriptions de l'**ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst, RS 832.311.141)**.

Les fabricants et les responsables de la mise en circulation des produits (machines, installations, moyens auxiliaires, etc.) sont soumis aux prescriptions suivantes:

- loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPPro, RS 930.11)
- ordonnance sur la sécurité des produits (OSPro, RS 930.111)
- ordonnance sur la sécurité des machines (OMach, RS 819.14)
- directive CE «Machines» 2006/42/CE
- directive CE «Equipements de protection individuelle» 98/686/CEE

Les exigences légales peuvent être satisfaites en appliquant les **normes (SN, EN, ISO)**.

# 7 Informations complémentaires

## Feuillets d'information et dépliants

- La sécurité en s'encordant. Réf. Suva 44002.f
- Garde-corps. Réf. Suva 44006.f
- Les échelles portables. Conseils pour votre sécurité. Réf. Suva 44026.f
- Huit questions autour des échelles doubles. Réf. Suva 84009.f
- Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants. Réf. Suva 84018.f
- Equipements de travail: la sécurité commence dès l'achat! Réf. Suva 66084.f.

## Listes de contrôle

- Echelles portables. Réf. Suva 67028.f
- Echafaudages de façade. Réf. Suva 67038.f
- Nettoyage et entretien des bâtiments. Réf. Suva 67045.f
- Equipements de protection individuelle (EPI). Réf. Suva 67091.f
- Echafaudages roulants. Réf. Suva 67150.f

### Suva

Sécurité au travail  
Case postale, 6002 Lucerne

### Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne  
Tél. 021 310 80 40  
Fax 021 310 80 49

### Téléchargement

[www.suva.ch](http://www.suva.ch)

### Titre

Des solutions pour éviter les dommages corporels et matériels  
Equipements pour le nettoyage et l'entretien des fenêtres, façades et toitures

### Auteur

Secteur forêt, arts et métiers

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: septembre 1992

Edition revue et corrigée: avril 2017

### Référence

44033.f (disponible uniquement au format pdf)

## Le modèle Suva

### Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.